CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT ANNUEL 2009-2010



CONSEIL
D
PEMENT
2009-
RA
ANNUE





LE REVEL

2010

RAPPORT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

SOMMAIRE

P06 PRÉSENTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTRO

P11 L'ACTIVITÉ DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EN 2009-2010

- P11 LES CHIFFRES CLÉS...
- P12 LA PARTICIPATION DES MEMBRES DEPUIS NOVEMBRE 2008
- P12 LES ACTIONS

P22 LES PERSPECTIVES ET SOUHAITS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

P24 COMPOSITION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

P26 À TÉLÉCHARGER...

PRÉSENTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement est une instance consultative de débats et de propositions prévue par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 (loi Voynet), reprise dans la loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale (dite loi Chevènement du 12 juillet 1999).

Il est constitué de représentants de la société civile, tous bénévoles.

HISTORIQUE

Grenoble-Alpes Métropole (La Métro), a mis en place en octobre 2001 le premier conseil de développement de l'agglomération grenobloise. Cette instance, présidée par Gérald Dulac, a fonctionné durant un mandat.

Les huit années de fonctionnement du conseil de développement ont été marquées par des contributions et des actions de qualité tels que le Livre blanc pour une gestion citoyenne des déchets, l'étude sur la chimie et les matériaux dans la région grenobloise, ou encore les réflexes Vélo et Logement.

A l'occasion du renouvellement des instances de la Métro en avril 2008, le conseil de communauté a délibéré le 19 septembre 2008 sur la recomposition et la redéfinition du fonctionnement du conseil de développement.

Jean-Jacques Payan, personnalité qualifiée issue du monde professionnel de l'enseignement et de la recherche a succédé à Gérald Dulac en tant que président du conseil de développement.

FONCTIONNEMENT ET MISSIONS

Espace d'expressions citoyennes entre acteurs économiques, sociaux et associatifs, le conseil de développement s'intéresse à la vie de l'agglomération dans sa globalité.

Il représente une force de propositions dont la mission est triple :

- contribuer à la réflexion des élus sur les projets concernant l'agglomération (propositions de nouvelles perspectives et actions, émergence d'idées).
- relayer auprès des élus les points de vue de la société civile sur tous les grands thèmes qui fondent le développement et l'attractivité du territoire.
- être un relais auprès de la population des politiques menées par l'agglomération.

Le conseil de développement peut être saisi par les élus sur certains dossiers, mais peut également s'auto-saisir et s'emparer de thématiques sur lesquelles il souhaite porter une réflexion approfondie, sans se restreindre aux seules compétences de la communauté d'agglomération.

Le conseil a son propre fonctionnement indépendant. Pour assurer le bon déroulement et la qualité de ses débats, il s'est doté d'un règlement intérieur et d'une charte de bon fonctionnement qui précisent l'esprit dans lequel les membres réalisent leurs travaux.

Une fois par an, le conseil de développement présente son bilan d'activité devant le conseil de communauté.

COMPOSITION ET ORGANISATION

La composition du conseil de développement a été déterminée par les élus suite à une délibération du conseil communautaire de la Métro.

QUI PARTICIPE ?

Environ 70 membres bénévoles répartis en 6 collèges

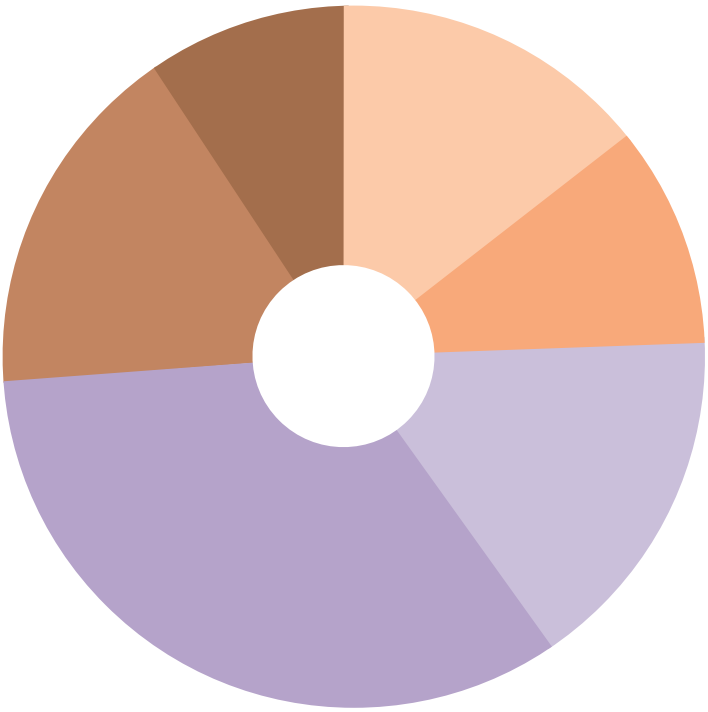
QUI PILOTE LE CONSEIL ?

1 président nommé par le président de la communauté d'agglomération

1 bureau composé de 11 onze membres maximum autour du président

QUELLE ORGANISATION ?

Le conseil de développement se réunit en séances plénières chaque mois. Elles sont l'occasion d'auditionner des personnes qualifiées tels que les vice-présidents de la Métro sur des thèmes transversaux qui intéressent plusieurs commissions et permettent la confrontation des points de vue et des compétences.



Entreprises, activités professionnelles non salariées
Syndicats
Établissements et services publics
Vie associative et habitants
Personnalités qualifiées
Territoires

LES ORIENTATIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Laboratoire d'idées, le conseil de développement de Grenoble Alpes Métropole revendique, à côté des avis que le législateur l'a chargé de donner, une vocation essentielle : celle de **proposer aux élus de l'agglomération grenobloise composant le conseil communautaire, de nouvelles perspectives et des moyens d'actions concrets.**

Pour ce faire, il s'est doté de manière originale et collégiale d'un texte d'orientation, visant à lui donner un « cap » et à décrire ou à esquisser les projets phares qu'il souhaite mener dans les années à venir.

Dans le respect de l'axe fort de réflexion et de travail qu'il a choisi : **œuvrer pour un développement durable exemplaire**, ce texte pourrait être résumé en dix idées clefs :

- Ouvrir de nouvelles dynamiques et perspectives au développement durable
- Assurer la veille participative et l'ouverture aux citoyens
- Réaffirmer la diversité et la richesse cosmopolite et culturelle qui caractérise de manière forte l'agglomération grenobloise
- Déterminer de nouveaux axes de développement et d'innovations
- Veiller au maintien du rayonnement universitaire de l'agglomération
- Mener une réflexion sur l'élaboration de nouveaux modes de transports partagés et respectueux de l'environnement
- Encourager une approche transversale et intergénérationnelle de la solidarité
- Développer un projet éducatif d'agglomération
- Relancer un projet culturel ambitieux et cohérent construit à l'échelle du territoire, favorisant l'imaginaire, respectant la diversité et assurant la participation des citoyens
- Accompagner une politique internationale de l'agglomération grenoblois

Pour en savoir plus : télécharger
le « texte d'orientation » du Conseil de développement

LES 3 COMMISSIONS

Espaces de travail et de réflexions, elles se rassemblent mensuellement et sont à l'origine des contributions et avis amendés puis validés en plénière.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TEMPS ET MOBILITÉ,

- 21 inscrits
- 9 réunions
- Organismes représentés : Les associations d'habitants du Grand Grenoble Lien et Ouverture / la FRAPNA / les FRANCAS / Alertes / La Jeune Chambre Économique / EDF / Un toit pour tous / La Chambre d'agriculture / La Chambre des métiers et de l'artisanat / UFC Que Choisir/ l'ADTC/ La Banque Alimentaire + des personnalités qualifiées et invités
- Sujets traités en 2009-2010 :

• Le Schéma de cohérence territoriale : travail au sein de la commission et avec les conseils de développement des territoires voisins sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territoriale > rédaction de deux contributions sur le sujet, l'une au sein du conseil de développement et l'autre au sein du réseau des conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise.

• Le Programme Local de l'habitat (PLH) : proposition et adoption d'un avis sur le PLH

CULTURES, SOLIDARITÉS ET DÉMOCRATIE,

- 17 inscrits
- 9 réunions
- Organismes représentés : Les associations d'habitants du Grand Grenoble Lien et Ouverture / Grenoble Université Club / les FRANCAS / CDOSI / Alertes / Un toit pour tous / Unis-Cité / ATD Quart Monde / COLJOG / Secours Catholique/ CLCV / Banque Alimentaire + des personnalités qualifiées et invités
- Sujets traités en 2009-2010 :

• La Charte de la participation de la Métro > association à la phase d'élaboration partagée du document, rédaction d'une contribution sur le sujet et de deux avis sur les documents préparatoires et la version finale de la charte

• Mise en place d'un plan d'accompagnement à la réussite éducative et citoyenne > action expérimentale conçue en collaboration avec l'Inspection académique de l'Isère et les proviseurs animateurs de bassins.

Auditions de Mme Ballico, responsable du projet « 100 000 étudiants pour 100 000 élèves », de l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville), d'IRIS (Isère Relais Illettrisme) et de l'association AGIR ABCD

• Les politiques sportives intercommunales – Acte 2

INNOVATION ET EMPLOI

■ 18 inscrits

■ 8 réunions

■ Organismes représentés : Les associations d'habitants du Grand Grenoble Lien et Ouverture / Grenoble Université Club / Unis-Cité / Conseil de développement de l'Espace Métropole Savoie / Conseil de développement d'Alpes Sud Isère / le CEA / L'Union Régionale des SCOP/ Parc Naturel Régional de la Chartreuse / La Chambre d'Agriculture/ la CFDT/ + des personnalités qualifiées et invités

■ Sujets traités en 2009-2010 :

• Projet d'expérimentation de véhicules électriques sur l'agglomération grenobloise : travail réalisé avec des étudiants de L'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble sur les usages possibles des véhicules électriques / Audition de Daniel Châtroux du LITEN sur les batteries des véhicules électriques

• L'économie du numérique : recensement des usages technologiques du numérique

• Les innovations sociales : audition de Bruno Oudet, Laure Daudin et Bruno Fiorelli « innovations sociales, un projet grenoblois d'intelligence collective ».

LES GROUPES DE TRAVAIL

Des groupes de travail « ad hoc » peuvent être mis en place de manière ponctuelle afin de traiter une question spécifique.

HABITAT

Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises afin de co-élaborer avec les services de Grenoble-Alpes Métropole une fiche du PLH (Programme Local de l'Habitat) intitulée « Communiquer et Impliquer la population dans la politique locale de l'habitat ». Cette fiche vise à donner des orientations permettant d'associer la population à l'élaboration des politiques locales en matière d'habitat.

Ce groupe de travail souhaite organiser des assises publiques sur le thème de l'habitat.

GRENOBLE, CITÉ INTERNATIONALE, CITÉ DE L'INNOVATION

Constitué en avril 2009 sous l'impulsion de Daniel Bloch et Catherine Pouyet, ce groupe de travail s'est réuni à six reprises autour d'un projet ambitieux : réaliser un document de référence solidement constitué et lisible présentant le « Grand Grenoble » en tant que « Cité de l'innovation ».

Afin de piloter ce projet, un comité éditorial et un comité de suivi ont été mis en place. Chacun regroupe des membres venant de l'ensemble des commissions du C2D, mais aussi des personnes qualifiées et extérieures à l'instance, pour assurer un maximum de transversalité au projet.

CHARTE DE LA PARTICIPATION

Créé au sein de la commission Cultures, Solidarités et Démocratie, ce groupe de travail ad hoc, réuni sept fois, a été instauré dans le cadre de la phase d'élaboration partagée de la Charte de la participation de la Métro. De manière originale, le groupe s 'est rapidement ouvert au public devenant alors « groupe de concertation du C2D ». Au terme de neuf mois de travail approfondi sur les différentes versions projet de la Charte, il a notamment permis la rédaction de deux avis présentés en séance plénière et transmis aux élus de la Métro.

ÉDUCATION

Ce groupe de travail s'est réuni à six reprises afin d'apporter sa contribution à la mise en place du projet expérimental intitulé « Plan d'accompagnement à la réussite éducative et citoyenne ». Il a, pour ce faire, auditionné différents acteurs de terrain (par exemple l'association Agir ABCD) et contribué à la rédaction de documents cadres en lien avec l'opération.

COMMUNICATION

Récemment mis en place, ce petit groupe de travail s'est réuni à deux reprises afin d'envisager les moyens de communiquer sur les travaux du conseil de développement et de « capter » l'attention des publics absents des débats (jeunes, femmes, précaires, ...).

Il s'interroge également sur les rapports entre le conseil de développement et ses membres en tant que personnes physiques d'une part et les organismes représentés au sein du conseil en tant que personnes morales d'autre part. Comment jouer véritablement le rôle de représentant d'une association, d'une entreprise, d'un syndicat? Comment favoriser la communication avec les élus ? Comment convaincre les organismes découragés et les élus réticents que les travaux du conseil de développement sont utiles ? Comment transformer le conseil de développement, d'un conseil d'experts en un espace dynamique réunissant la diversité de l'agglomération ?

Ces interrogations, au cœur des frustrations de certaines personnes morales et des réticences de certains élus, questionnent l'existence même de cet organe et permettent d'avancer dans la qualité du travail réalisé .

LES RELATIONS AVEC GRENOBLE-ALPES METROPOLE

L'échange entre le conseil de développement et Grenoble-Alpes Métropole, durant l'année 2009-2010 a été assuré de plusieurs manières :

- Présence du Conseiller communautaire en charge de la participation citoyenne de Grenoble-Alpes Métropole aux séances plénières du conseil de développement et certains bureaux.
- Invitation et participation des conseillers communautaires en charge des sujets traités par le conseil à ses séances plénières. Cette année, le conseil de développement a pu compter sur la présence du Vice-Président en charge de l'habitat, du logement et des gens du voyage lors de deux séances plénières sur le Programme Local de l'Habitat.
- Présentation de l'avis sur la Charte de la participation par le Président du conseil de développement en Conseil communautaire.
- Des échanges plus informels entre le Président et certains membres du conseil de développement et les élus de Grenoble-Alpes Métropole
- Présence d'un représentant du conseil de développement aux commissions de Grenoble-Alpes Métropole
- La disponibilité des avis et comptes rendus des séances de travail sur le site internet de Grenoble-Alpes Métropole permet d'assurer une transparence et une information des travaux du conseil de développement

La contribution du réseau des conseils de développement a été également présentée devant les élus de l'Établissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale.

La diversité et la multiplication de ces échanges laissent envisager une interaction de plus en plus efficace entre les travaux du conseil et ceux des élus. Reste à nuancer ce bilan, par plusieurs constats : l'absence fréquente de retour sur les avis du conseil de développement et la difficulté de mobilisation des élus. Pour preuve, le rendez-vous annuel où le bureau du C2D présente ses travaux aux élus a du être annulé faute d'une participation suffisante des élus.

La méthode permettant d'assurer une bonne communication entre les souhaits des élus et ceux des membres du conseil de développement reste à inventer et de nouveaux moyens de communication devraient être expérimentés dans l'année à venir (saisine par délibération, présentation des avis suite à saisine en conseil communautaire, mise en place d'un extranet...).

L'ACTIVITÉ DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EN 2009–2010

LES CHIFFRES CLÉS

■ **9 assemblées plénières** dont 2 organisées sur les communes de Fontaine et de La Tronche

■ **10 réunions de bureau**

■ **26 réunions de commissions :**
9 commissions Aménagement, Temps et Mobilité
9 commissions Cultures, Solidarités et Démocratie
8 commissions Innovation et Emploi

■ **24 réunions de groupes de travail ad hoc :**
Innovations Grenobloises : 5 réunions
Charte de la participation de la Métro : 7 réunions
PLH : 2 réunions
SCOT : 3 séances plénières du réseau des conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise
20 réunions de groupes de travail du réseau
Communication : 2 réunions
Education : 6 réunions

■ **1 réunion d'information sur le réchauffement climatique** à l'attention des membres du bureau

■ **1 exposition-débat :** «Les conseils de développement, outils d'expression des citoyens sur leur territoire», organisée dans le cadre des XII èmes Rencontres de l'ADELS les 28 et 29 mai 2010.

■ **4 contributions :**

• contribution à l'élaboration de la charte de la participation : contribution à sa rédaction / réalisation d'un micro trottoir / organisation de réunions ouvertes / adoption d'un avis sur le projet adopté

• contribution à la fiche projet du Programme Local de l'Habitat : « communiquer et impliquer la population sur la politique locale de l'habitat »

• adoption d'un avis sur l'ensemble du Programme Local de l'Habitat

• contribution au Projet d'aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territorial (PADD)

■ **1 contribution collective** du réseau des conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise au Projet d'aménagement et de Développement Durable du SCoT

LA PARTICIPATION DES MEMBRES DEPUIS NOVEMBRE 2008

Moins de 50% de l'effectif participe aux réunions du conseil développement (plénières et commissions).

15 à 25 membres forment un « noyau dur et actif » (présents au plénières, commissions, ou encore à certains groupes de travail).

Le collège n°4 « Vie associative et habitants » est le plus représenté au sein l'instance, a contrario du collège n°2 « Syndicats » qui est le moins présent.

Le principe de parité n'est respecté qu'au sein d'un seul collège sur six (« Personnalités qualifiées »).

Les invités du conseil de développement participent activement aux plénières mais aussi à la commission Innovation et Emploi.

Le Conseil, en lien avec les élus de Grenoble-Alpes Métropole prévoit de mener une réflexion sur sa re-composition.

LES ACTIONS

ÊTRE COMPRIS, ET COMPRENDRE LA POPULATION : LA CHARTE DE LA PARTICIPATION

Le 24 juin 2009, le Président de Grenoble-Alpes Métropole a officiellement saisi le conseil de développement pour le suivi et la contribution à l'élaboration de la charte de la participation de l'agglomération grenobloise.

Après plus de neuf mois de travail fructueux et plusieurs contributions sur les différentes versions mises à disposition, le conseil de développement a restitué un avis portant sur la « Version 2 » de la Charte et ses variantes longue et courte. Cet avis a été adopté à l'unanimité lors de l'assemblée plénière du 16 mars 2010.

Le conseil de développement a mené son travail d'étude de la manière la plus collégiale possible grâce à la création d'un groupe de concertation ouvert non seulement aux membres du C2D, mais aussi, aux habitants de l'agglomération intéressés et volontaires. Ce groupe, réuni à sept reprises, a réussi, par la richesse de ses débats, à émettre des propositions d'amélioration tant sur la forme que sur le fond des documents livrés.

Cela étant, devant l'enjeu que représente le lancement de la charte de la participation auprès de la population, puis de sa mise en œuvre, le conseil de développement renouvelle l'expression de quelques idées forces, gages, selon lui, de sa réussite pleine et entière :

La charte représente un outil de référence pour les citoyens souhaitant s'engager dans la participation à l'échelle intercommunale. A ce titre, elle doit **être accessible et compréhensible par tous** et décrire de manière simple et compréhensible les principes de dialogue et les règles du jeu de la participation (calendrier, budget, choix possibles, modalités de retour, prise en compte et diffusion des avis, cahiers de la participation).

La participation citoyenne ne sera effective à l'échelle de l'agglomération que si les enjeux sont perçus et compris par la population. Cela induit, par conséquent, **un effort important de communication sur l'institution « Métro »** et l'existence d'un document ludo-pédagogique accompagnant la diffusion de la charte. Document généraliste, il pourra être diffusé dans divers points de dépôts et évènements grand public (accueil de la Métro, JPA, salons, etc.)

Le processus de participation ne peut s'établir qu'en prenant en compte la donnée du « temps ». Il est nécessaire d'arriver à **positionner la participation citoyenne à la genèse des projets**, au moment précis où des choix sont encore à faire. C'est à cet instant, qu'il est important d'apporter des points de

vues divers pour alimenter la réflexion préalable à la décision. Le processus de participation devra prendre en compte l'organisation participative communale et associative de chaque commune de l'agglomération, qu'il s'agira de **mettre en réseau** avec les lieux déjà existants de participation mis en place par la Métro.

Le conseil de développement veillera à ce que l'évolution de la charte de la participation permette de s'approcher au maximum de ces objectifs.



PENSER L'AMENAGEMENT À L'ECHELLE DE LA REGION URBAINE : LE RESEAU DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Dès 2008, les six conseils de développement[1] présents sur le bassin de vie de l'agglomération grenobloise ont décidé de partager leurs regards sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), outil d'aménagement du territoire. Depuis 2009, ce travail est mené dans le cadre d'une démarche plus globale engagée par les associations d'habitants du Grand Grenoble, Lien et Ouverture, (LAHGGLO), de « SCoT Participatif », visant à associer la population à l'élaboration du SCoT .

Rendre accessible le SCoT, document d'urbanisme, à l'ensemble de la population, y intégrer des notions subjectives de bien-être, de qualité de vie, impliquer les habitants pour développer l'aspect qualitatif des espaces, ... Autant d'objectifs que le réseau des conseils souhaite concrétiser.

Après trois réunions plénières rassemblant les six conseils de développement et une vingtaine de réunions de groupes de travail, le réseau des conseils de développement a présenté ses recommandations en vue de l'élaboration du projet politique du SCoT devant les élus de l'établissement public du SCoT lors d'une journée d'audition de la société civile.

Cette démarche a déjà permis d'interroger les membres des conseils de développement sur l'identité de leurs territoires, d'évaluer les difficultés à envisager la solidarité entre ces territoires, et d'imaginer comment l'élaboration du SCoT et son application pourraient permettre d'**associer la société civile à un projet de territoire**. L'adoption définitive du SCoT est prévue pour fin 2011, le réseau des conseils continuera ses travaux sur les questions des déplacements, d'aménagement urbain, et de gouvernance notamment.

L'intégralité des travaux du réseau est téléchargeable sur le site : *http://sites.google.com/site/scotparticipatifrug*

1 - Conseils de développement de Grenoble-alpes Métropole / du Sud Grésivaudan / du Pays Voironnais / d'Alpes Sud Isère / du Grésivaudan / de Bièvre Valloire.

IMPLIQUER LA POPULATION DANS LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

Le 5 janvier 2010, le Président de la Métro saisissait le conseil de développement sur la politique locale de l'habitat. Un groupe de travail ad hoc et la commission Aménagement du territoire, Temps et Mobilité ont donc contribué à l'élaboration du Programme local de l'habitat (PLH) au travers de sa fiche projet « communiquer et impliquer la population dans la politique locale de l'habitat » et ont rendu un avis sur le projet de PLH.

L'objectif du conseil de développement a été dans un premier temps de réfléchir aux moyens de communiquer sur l'engagement public en termes d'objectifs et de moyens pour l'habitat, d'impulser une réflexion publique passant d'une vision individuelle du « domicile » à une vision partagée de « l'habitat » s'articulant aux problématiques d'aménagement du territoire.

Pour ce faire, il a proposé aux services de la Métro, et plus particulièrement à son observatoire de l'habitat, de travailler sur l'identification des cibles d'une future information, afin d'adapter les moyens de communication.

Concrètement, le conseil a proposé la mise en place de trois dispositifs :

- **une brochure grand public** accessible et compréhensible expliquant ce qu'est le PLH, la politique de l'habitat et l'enjeu du vivre ensemble.
- L'organisation d'**assises publiques régulières sur les thèmes de l'habitat** : ces assises s'appuieraient notamment sur les travaux de l'observatoire de l'habitat. Il s'agirait d'abord de proposer un diagnostic partagé sur des thématiques de l'habitat : impliquer les citoyens dans l'élaboration d'états des lieux. Ensuite d'assurer un suivi de la mise en œuvre du PLH. Enfin, de tirer des enseignements des différentes méthodes de concertation expérimentées dans les communes de l'agglomération et au-delà.
- Mettre à disposition des communes des **bilans et méthodes des démarches participatives** déjà menées dans l'agglomération afin d'encourager leur développement et d'expérimenter de nouvelles méthodes de concertation sur ce sujet.

Concernant ses réflexions sur l'ensemble de la politique de l'habitat , le conseil de développement a notamment souhaité alerter les élus de l'agglomération sur l'**urgence de la situation des populations vieillissantes** en s'appuyant notamment sur un diagnostic réalisé par l'association Alertes. Le conseil de développement propose que les premières assises publiques de l'habitat portent sur cette thématique.

METTRE EN PLACE UNE ACTION EXPERIMENTALE BAPTISÉE « PLAN D'ACCOMPAGNEMENT A LA REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE »

Entre multiples constats (limite d'action de l'école d'aujourd'hui, inégalités croissantes, parents et élèves inquiets et désorientés) et réactions diverses (pratiques expérimentales et innovantes sur plusieurs communes de l'agglomération en lien avec l'Université, actions de la Métro dans le cadre de la politique de la ville, actions d'associations et recherche de bénévoles, etc.), la commission « Solidarités, cultures et démocratie » a proposé à l'ensemble du conseil de développement de travailler à la mise en place d'un plan d'accompagnement à la réussite éducative et citoyenne.

Cette démarche souhaite prendre en compte cette situation qui nécessite :

- une large prise de conscience des enjeux actuels
- la mise en place de solutions innovantes bénéficiant de l'expertise d'universitaire
- la mobilisation de bénévoles motivés et compétents
- une meilleure transparence dans les dispositifs mis en place

De fait, la commission s'est auto-saisie d'une problématique reliant à la fois les domaines du social, de l'éducation et du lien intergénérationnel, et souhaite travailler dans l'optique «d'un plan d'accompagnement à la réussite éducative et citoyenne» dont les deux bornes d'étude sont la petite enfance et le primaire (porteuse d'avenir) et le lycée (porteur d'urgence).

Le niveau lycée s'est avéré, dans un premier temps de l'action, un terrain favorable au lancement d'une initiative concrète : proposer, dès la rentrée 2010, une expérimentation au sein de deux lycées volontaires de l'agglomération (Echirolles et St Martin d'Hères), visant à offrir un accompagnement éducatif et citoyen pour lycéens de 2nde en difficulté grâce à la mobilisation de seniors bénévoles.

L'enjeu est de proposer aux élèves volontaires de 2nde dans le cadre de sessions d'une heure et demie, par groupes de 2 à 4 élèves maximum :

- une ressource méthodologique (autonomie, organisation du travail, gestion des devoirs et révisions, reprise de notions non acquises, ...),
- un conseil en matière d'orientation dans la vie professionnelle (écoute, conseils),
- un accompagnement dans le domaine du savoir-être (respect d'autrui, mise en confiance, gestion du stress),
- une ouverture vers les actualités sociales et culturelles.

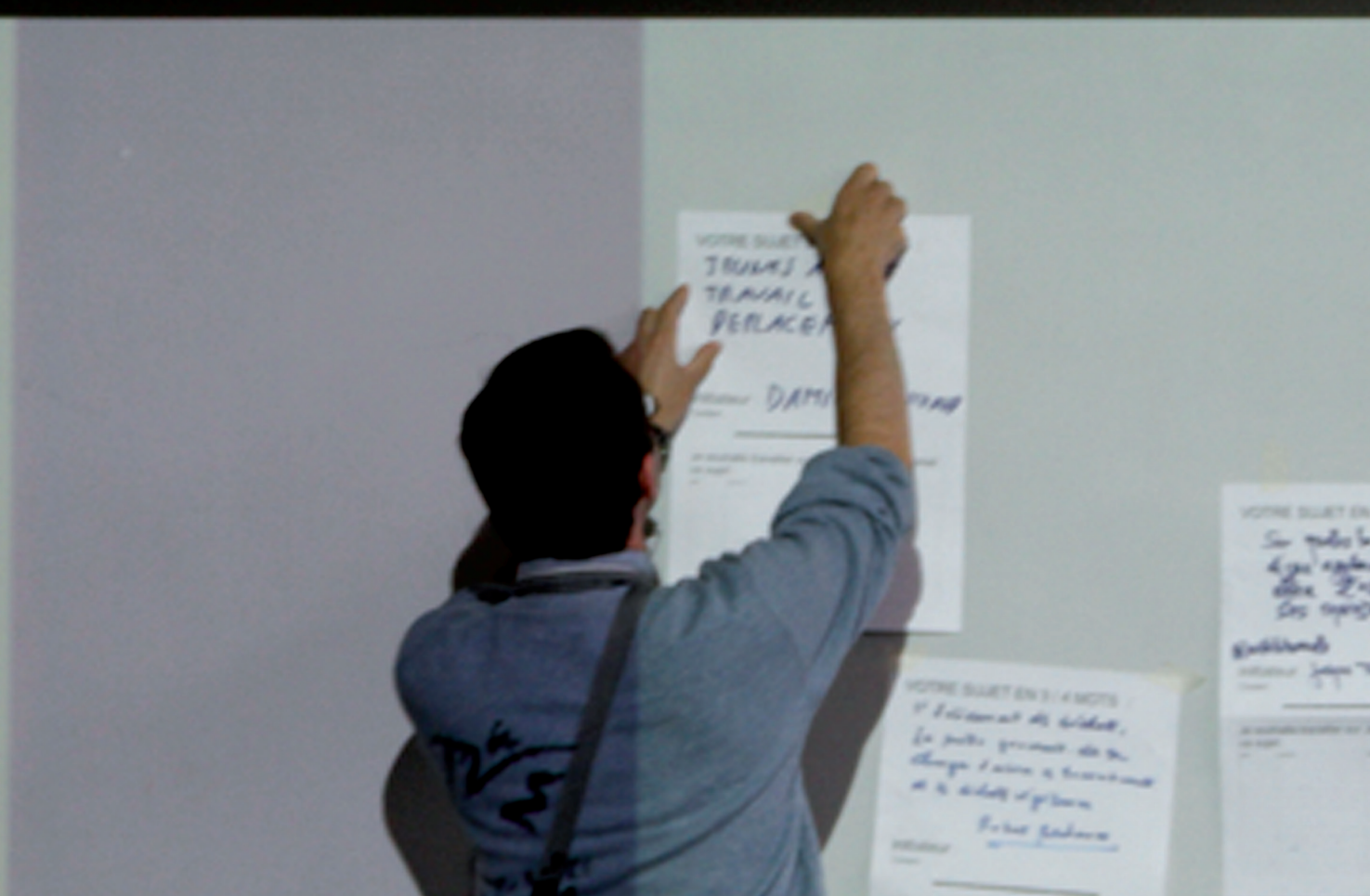
Cette expérimentation pourra être menée durant l'année scolaire 2010-2011 grâce au travail très actif de la commission Cultures, Solidarités et Démocratie. Elle sera ensuite évaluée afin d'identifier si des bonnes pratiques en matière d'accompagnement intergénérationnel pourraient être diffusées aux associations volontaires.



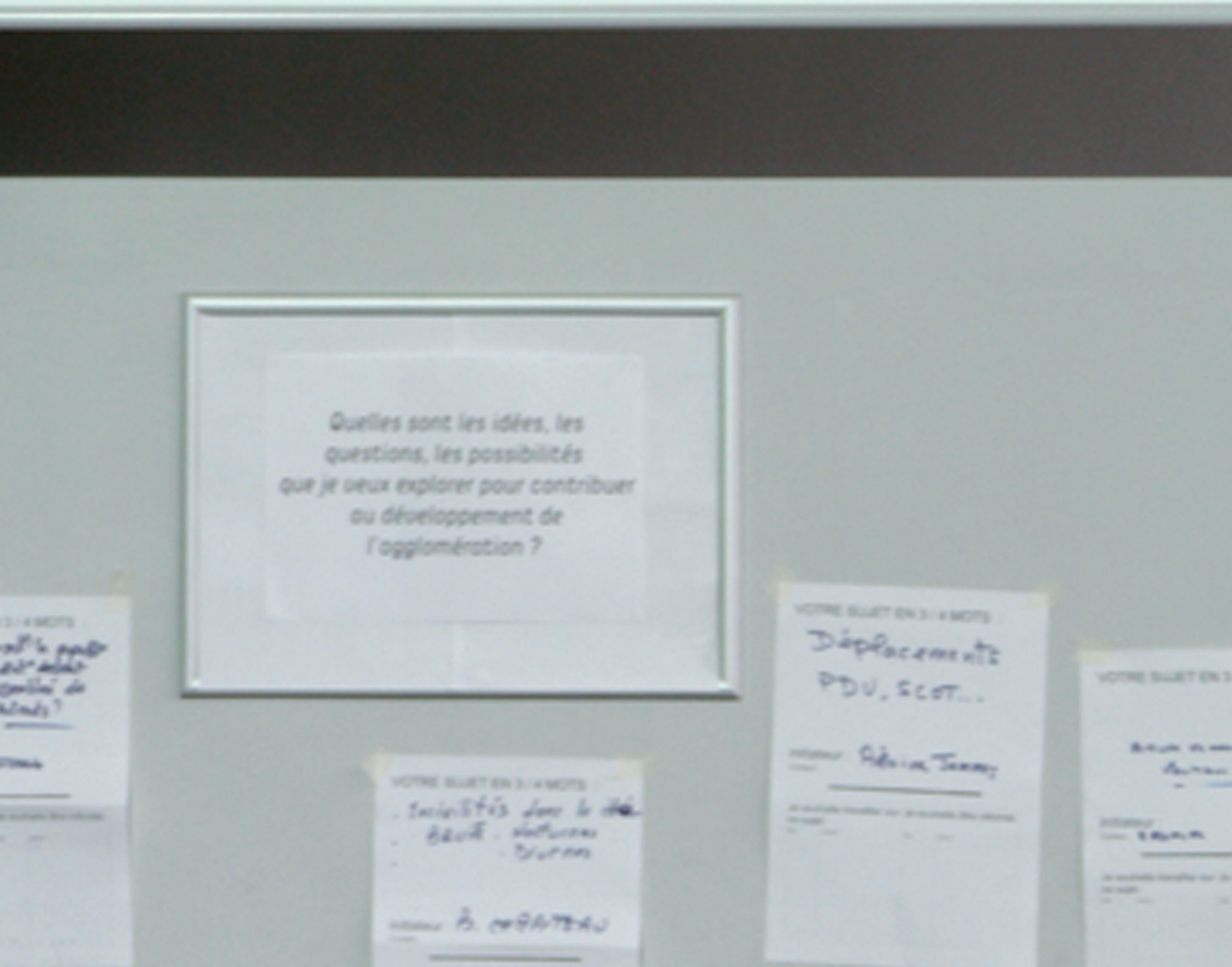
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

21 SEPT 2018
SEANCE PLENIERE C2D
06/09

Quelles sont
possibilités
contribuer a
l'agglomérati



les idées, les questions, les
que je veux explorer pour
u développement de
ion ?





COMMENT SE DEPLACER AUTREMENT DANS L'AGGLOMERATION ?

Les contraintes géographiques du bassin de vie grenoblois, les objectifs de réduction des gaz à effet de serre interrogent les modes de déplacements des habitants de l'agglomération. Le conseil de développement s'est donc interrogé sur les moyens permettant de favoriser les déplacements en véhicules partagés, permettant de lier la souplesse du déplacement dans un véhicule individuel et de limiter la consommation d'espace et les gaz à effet de serre, notamment dans le projet véhicules électriques. Le conseil s'interroge également sur l'opportunité du développement des péages urbains, du télétravail et du transport par câble.

Le projet Véhicules électriques

Par une délibération du 19 décembre 2008, Grenoble-Alpes Métropole s'engageait à développer « une offre de transports alternative, en complément de celles développées par les autorités organisatrices de transport », cela dans le but de « renforcer l'usage des modes doux dans un objectif volontariste de report modal ». Cette offre de transports innovants comporte notamment « la mise en place d'un système de véhicules électriques en libre service ou en auto partage ».

Pour ce faire, « une étude de définition et de faisabilité va être lancée au 1er septembre 2009 avec la mise en place d'une équipe projet associant la Métro, le SMTC, l'opérateur Semitag ainsi qu'EDF, Schneider ou encore le CEA. (...) L'objectif est d'obtenir les premiers résultats d'ici l'été 2009, en vue de tests de faisabilité dès 2010, pour un développement public en 2011. A terme ce service pourrait concerner de l'ordre d'une trentaine de sites de location / stations de recharge en articulation avec le développement des Parkings + Relais, proposant environ 150 véhicules en libre service. »

Un groupe de travail réunissant différents partenaires : Renault, le CEA, EDF, GEG, la SNCF, Schneider Electric et la Métro s'est mis en place afin d'élaborer une stratégie permettant la réalisation de ce projet.

En parallèle, le conseil de développement a souhaité mener une réflexion sur le panel d'usages envisageables des véhicules électriques visant notamment à identifier les leviers permettant des changements de comportement. Pour le conseil, la mise en place d'une telle expérimentation et à plus long terme , le développement d'une flotte de véhicules électriques dans l'agglomération est l'occasion d'**inciter et de favoriser les usages partagés des véhicules**.

C'est pourquoi, la commission innovation et emploi a initié un travail mené par des étudiants du Master Techniques, Sciences et Démocratie de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble consistant en une « pré-étude pour un projet d'expérimentation d'un réseau de voitures électriques : exploration des pistes et opportunités » (rapport en ligne sur le site du conseil de développement).

Enfin, une réflexion a débuté et sera approfondie sur les obstacles et déclics pouvant handicaper ou favoriser le développement de l'achat de véhicules en copropriété.

Nous déplacer autrement...

La commission Aménagement du Territoire, Temps et Mobilité a débuté une réflexion globale sur les déplacements articulée sur les axes suivants :

- le lien entre urbanisme et transport
- l'opportunité du développement des péages urbains
- les intérêts et problématiques du télétravail
- le transport par câble dans l'agglomération grenobloise

Ces premières thématiques ont conduit la commission à auditionner plusieurs acteurs concernés et viendront alimenter sa réflexion à venir, en partenariat avec les territoires voisins, sur le futur Plan des déplacements urbains (PDU). L'objectif est de **proposer des alternatives aux solutions traditionnellement envisagées pour résoudre les problèmes de circulation et de réfléchir aux déplacements à l'échelle du bassin de vie, dans la continuité des réflexions menées sur le schéma de cohérence territoriale.**

GRENOBLE, CITE INTERNATIONALE, CITE DE L'INNOVATION

Le conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole, saisi de l'absence de document solidement constitué et lisible présentant le « Grand Grenoble » en tant que « Cité de l'innovation » et en « Cité internationale » a décidé de constituer un groupe de travail, animé par Catherine Pouyet, afin de suivre la réalisation d'un document de référence construit, avec son appui, sous la responsabilité d'un comité éditorial coordonné par Daniel Bloch.

Cet ouvrage, à publier en avril 2011 aux Presses universitaires de Grenoble, sera intitulé « Grenoble, cité internationale, cité de l'innovation ».

Analytique et prospectif, cette contribution d'intérêt général se propose de présenter :

- les innovations nées dans le « Grand Grenoble »,
- les innovations en marche, facteur essentiel à préserver et à développer pour l'attractivité du « Grand Grenoble ».

Ainsi réalisé, cet ouvrage pourra être utilisé comme base de données et de présentation du site grenoblois, comme catalyseur du projet d'agglomération, comme outil de cohérence de politiques sectorielles, et comme point d'appui pour la construction de projets spécifiques.

Sans être à proprement parlé un document de communication, il s'agit plutôt d'un document universitaire doté d'un aspect critique et d'une vraie responsabilité éditoriale. Le document ne portera que sur des « faits » scientifiquement vérifiés et sur les « hommes » sans qui rien n'a pu se faire, ou ne pourra se faire.

En termes de méthodologie, l'innovation sera traitée en deux temps :

- Les références historiques pour donner de la crédibilité (démarche rétro-active)
- Les projets qui mobilisent et s'exportent (démarche pro-active)

Démarches d'entretiens, interviews ciblées de personnes ressources, ou encore organisation d'ateliers débats thématiques sont mis en œuvre pour le recueil d'informations et la production de la matière première de l'ouvrage.

Le comité éditorial travaille actuellement à la réalisation d'une maquette qui sera soumise fin décembre, pour avis, au comité de suivi ouvert aux membres du conseil de développement.

GÉRER LE SUIVI DU CDDRA : LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT S'ENGAGE (CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES)

Afin de mettre en œuvre, assurer le suivi et l'évaluation du CDDRA porté par Grenoble Alpes Métropole, le conseil de développement a été identifié comme un partenaire privilégié.

La Région Rhône-alpes a choisi, depuis 2004, de s'appuyer sur les principes du développement durable pour élaborer une vision régionale cohérente en matière d'aménagement et de développement durable du territoire.

Le territoire régional est couvert par 45 territoires de projet. Depuis juillet 2008, la Région Rhône-Alpes propose une nouvelle génération de politique contractuelle : **les CDDRA (Contrat de développement durable de la Région Rhône-Alpes)** qui, dans un souci d'équité territoriale entre territoires urbains et ruraux, s'appliquent à l'ensemble des territoires de projets.

Les CDDRA mettent les exigences de développement durable au cœur de la dynamique de projet en conciliant développement économique équilibré, solidarité territoriale et préoccupations environnementales. Cette nouvelle vision s'inscrit, en outre, dans le cadre d'une gouvernance affirmée qui favorise la participation citoyenne.

Le conseil de développement est membre de droit des comités de pilotage du CDDRA par la présence d'un de ses représentants.

Le comité de pilotage représente l'**espace décisionnel local** du contrat et l'**interlocuteur politique de la Région**. À ce titre, il est le lieu de débat

- entre les élus du territoire et les élus régionaux,
- entre les élus du territoire et le C2D,
- relatif aux arbitrages et choix stratégiques de la mise en œuvre du programme opérationnel

Enfin, le conseil de développement est associé à l'instruction des dossiers de demandes de subventions dans le cadre de la mise en place d'un groupe d'appréciation Développement Durable, composé du vice président Métro chargé du Développement Durable, du conseil de développement et des élus régionaux. Cette instance prépare le Comité de pilotage, opère une pré-validation des projets, prévoit une évaluation à mi-parcours et un bilan en fin de projet.

Depuis 2008, le conseil de développement a participé et a rendu ses avis détaillés à l'occasion de 2 groupes d'appréciation Développement Durable et 4 comités de pilotage.

TRAVAILLER SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION, S'OUVRIR AUX PUBLICS, TRAVAILLER EN RESEAU...

S'ouvrir au public le plus large, partager des expériences ou s'affranchir des frontières administratives. Le conseil de développement essaie au maximum de ne pas rester cloisonner à son territoire et à ses habitudes...

Les séances plénières du conseil de développement dans les communes de la Métro :

Depuis sa création, en octobre 2001, le conseil de développement avait pour habitude de se réunir une fois par mois en séance plénière dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole à Grenoble. Afin de rappeler symboliquement que le conseil de développement est celui des 27 communes de la communauté d'agglomération et plus concrètement de donner la parole aux associations et habitants des communes, il a décidé d'organiser deux à trois séances plénières « déconcentrées » par an dans des salles communales.

Ainsi, deux séances plénières publiques ont été organisées à Fontaine et à La Tronche, où des sujets comme la charte de la participation et le schéma de cohérence territoriale ont été abordés. Ces deux premières expériences ont permis de démontrer l'intérêt des habitants pour les politiques intercommunales et leur souhait d'être associés aux travaux du conseil de développement.

Participation au réseau des conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise (RUG)

Participation du Conseil de développement au réseau de la coordination nationale :

La Coordination nationale des conseils de développement, composée de 39 conseils volontaires de pays ou d'agglomérations, œuvre depuis 2002 à la promotion collective de la démocratie participative et à la mobilisation de la société civile. Ce réseau vise à mieux faire entendre la voix des Conseils de développement au niveau national, et à favoriser l'échange de pratiques entre les différents Conseils. Ceux-ci, en effet, sont très divers tant dans leur organisation que dans leur fonctionnement, mais ils partagent néanmoins une même vocation : « participer au développement territorial en utilisant l'intelligence collective de la société civile, nourrie des expériences et des savoir-faire des citoyens ».

Huit années de fonctionnement et l'élargissement du nombre de membres de la Coordination, ont conduit les conseils de développement à mieux organiser leurs démarches tout en préservant le cadre informel pour conserver leur logique d'organisation libre et souple.

Depuis sa création, le conseil de développement de Grenoble Alpes Metropole adhère au réseau et a souhaité faire partie du comité d'animation. Cette implication lui permet notamment de contribuer à la création et à la diffusion de messages forts et de collaborer à la mise en œuvre des Rencontres des conseils de développement, rendez-vous annuels permettant :

- de traiter de préoccupations communes
- de provoquer des regards croisés sur des thématiques communes
- de créer des solidarités entre territoires
- de formuler des propositions
- de rédiger des avis et contributions

Durant l'année 2009-2010, le Conseil de développement a participé à 3 réunions de réseau et à 3 comités d'animation.

Il a également organisé pour la coordination nationale un **atelier des conseils de développement dans le cadre des XII[ème] rencontres de la démocratie locale organisées par l'Adels** (Association pour le développement de l'éducation locale et solidaire). Les échanges de cet atelier sont disponibles sur le site internet du conseil de développement.

LES PERSPECTIVES ET SOUHAITS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

METTRE EN OEUVRE LA CHARTE DE LA PARTICIPATION

Le conseil de développement a suivi et participé à l'élaboration de la charte de la participation de Grenoble-Alpes Métropole. Ce texte évolutif vise à définir les contours de la participation à l'échelle intercommunale. Des améliorations pourront y être apportées, et le conseil de développement espère que ce document sera un outil dynamique et utile pour les élus et services de la Métro.

MIEUX TRAVAILLER AVEC LES AUTRES INSTANCES DE PARTICIPATION INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES CLARIFIER LES MISSIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Les lois instituant les conseils de développement n'ont pas clairement définis ses missions, si ce n'est dans sa fonction de suivi du projet d'agglomération. Outre le conseil de développement, il existe au sein de la Métro, plusieurs instances de concertation : CCSPL (Commission consultative des services publics locaux) , comité d'évaluation, Jeudis du Projet d'Agglomération et un dispositif : l'observatoire des pratiques participatives. Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de la charte de la participation soulignait la difficulté de ces organes à travailler en bonne intelligence. Une des priorités pour le conseil de développement sera de bien définir les contours de ses actions vis à vis des autres instances de la Métro et de travailler en bonne articulation avec les instances de concertation existant au niveau communal.

MAINTENIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES SAISINES ET AUTO SAISINES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Il est souvent reproché au conseil de développement de n'être qu'une chambre d'enregistrement, de suivre de manière consensuelle les propositions des élus. Afin que le conseil puisse garder l'autonomie dont il a fait preuve par le passé, il est primordial qu'un équilibre soit respecté entre les contributions réalisées à la demande de l'exécutif de la communauté d'agglomération et celles initiées par le conseil lui-même. En effet, les auto-saisines du conseil lui permettent à la fois de dépasser la temporalité politique et les strictes compétences de la Métro. Elles sont aussi et surtout l'occasion pour la société civile de saisir les élus sur des sujets qui lui paraissent importants.

PÉRENNISER UNE PARTICIPATION ACTIVE DES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

DIVERSIFIER LES PUBLICS

Comme la plupart des conseils de développement, les membres ne sont pas représentatifs de la société. Si l'objectif n'est pas de parvenir à une représentativité exacte, force est de constater que les membres s'impliquant dans les travaux du conseil sont plutôt des hommes, âgés de plus de quarante-cinq ans et souvent retraités. Le questionnement autour de la recomposition du conseil permettra dans l'année à venir de s'interroger sur la manière de sensibiliser les publics peu représentés comme les femmes et les jeunes. L'utilisation de moyens de communication numériques pourra faciliter l'interaction avec certains publics cibles.

FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION ET L'INTERACTIVITÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL
> MISE EN PLACE D'OUTILS NUMÉRIQUES (SITE WEB ET NEWSLETTER)

Le conseil de développement a étudié l'opportunité de mettre en place des outils numériques pour faciliter la communication entre les membres du conseil de développement et le public. Depuis avril 2010, une newsletter bimensuelle permet de suivre l'activité du conseil. Un site collaboratif devrait voir le jour courant 2011 afin de créer un espace de travail virtuel d'une part, et de bénéficier de la communication et de l'interaction possible avec une diversité de public, d'autre part .

ATTEINDRE UNE PARTICIPATION RÉGULIÈRE DE PLUS DE 50% DES MEMBRES DU CONSEIL

La qualité et l'intérêt des travaux d'un corps intermédiaire comme le conseil de développement résident notamment dans la richesse et la diversité des membres qu'il réunit. L'organisation par collège vise à rassembler et à faire dialoguer des représentants du monde économique, du monde social et associatif ou culturel d'un bassin de vie. L'évaluation de la participation des membres du conseil de développement depuis novembre 2008 permet de constater que moins de la moitié des membres participent régulièrement aux séances de travail du conseil et que son activité réside autour d'un noyau de « fidèles ».

Il paraît primordial de donner du souffle à ce noyau et d'enrichir les débats et propositions en invitant des personnes qui ne sont pas habituelles dans les débats. C'est pourquoi un chantier s'ouvrira sur la re-composition partielle du conseil de développement, où pourront être abordées les questions de représentativité des membres, du mode de désignation et de l'ouverture potentielle d'un collège aux citoyens volontaires.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : LIEU DE DÉBAT MAIS AUSSI LIEU DE FORMATION

Depuis le renouvellement des membres du conseil de développement, intervenu en novembre 2008, une période transitoire de refondation a permis au conseil de développement d'adopter un texte d'orientation et de sentir les moyens pour lui d'être le plus utile possible à l'agglomération grenobloise. Au delà de son rôle de conseil aux élus, il souhaite permettre à ses membres d'obtenir un socle commun de connaissances sur les sujets dont il débattra. C'est pourquoi, il essayera de multiplier les occasions d'inviter des personnalités pouvant éclairer les savoirs et expériences de chacun des membres. A cet effet, des conférences d'information seront organisées dès que les sujets le permettront.

Mais au delà de la formation de ses membres, le conseil de développement devrait avoir un rôle de relai entre les élus de la communauté d'agglomération et la population, dans le respect des organismes existants au niveau communal. Le conseil de développement souhaite, si possible en s'associant aux structures communales existantes, inviter la population à venir partager ses réflexions, afin de jouer pleinement son rôle de passeur d'informations de la population vers les élus et de relai des politiques intercommunales des élus vers la population.

COMPOSITION DU CONSEIL

ENTREPRISES, ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES NON SALARIÉES

Caterpillar : Bruno PLAIN
CGPME : Robert SORREL
Chambre d'Agriculture : René JACQUIN
Chambre d'industrie hôtelière : Laurent GRAS et Patrick CARRIER
Chambre des Métiers et de l'Artisanat : Catherine ELEOUET et Jean-Marie PEYRIN-BIROULET
Chambre du Commerce et de l'Industrie : Jean-Paul BASSALER
FNAIM : Yvan MORYUSSEF
Jeune Chambre économique : Damien MICHAUD
Médef : Bernard TORGUE
Office du Tourisme : Georges LACHCAR et Carole CLOUET
Pôle Emploi : Jean-Paul BOULTCHYNSKI
Schneider electric : Jean-Pierre CHARDON
Union régionale des SCOP : Cyril ZORMAN et Sylvain BOUCHARD

SYNDICATS

CFE-CGC : Philippe BUKK et Michel PANCHOUT
CGT : Patrick VARELA
FDSEA : Jean ROBIN-BROSSE
FSU : Françoise GUILLAUME et Marie-Laurence MOROS
MODEF : René GERMAIN, Président
SE-UNSA : Hubert LETOUT
UNEF : Hugo BARDET
Union départementale CFDT : Jean VANOYE et Alain PENET
Union départementale CFTC : Odile SZCZYGLOWSKI
Union départementale des syndicats FO : Jean-Pierre GILQUIN

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS

ABSISE : André INDIGO
Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : Rahim BAH
CEA : Dominique GRAND
Centre Hospitalier Universitaire (CHU) : Marc PENAUD et Frédérick MARIE
EDF : Georges CLO
ERDF : Brigitte THOUREAU et Jean-Philippe BEAUCHER
Grenoble Universités : Farid OUABDESSELAM
La Poste : Serge CLAVEL
PACTE : Guy SAEZ
Rectorat de l'Académie : Claudine GELLENS
SNCF : Patrice BAYLE
Tribunal de Grande Instance : Jean PHILIPPE

VIE ASSOCIATIVE ET HABITANTS

ADATE (Association Départemental d'Accueil des Travailleurs Étrangers) : Gisèle PEREZ

ADT Quart Monde : Dominique BENOIST et Yves JERONNE

ADTC (Association pour le Développement des Transports en Commun) : Antoine JAMMES

Alertes : Jean GIARD

APF (Association des paralysés de France) : Monique JACQUET

Banque alimentaire : Michel SUSCILLON et Jean-Luc GIRARDET

CDOSI (Comité départemental olympique et sportif Isère) : Guy MARGOTTON et Claude MONTESSUY

CLCV (Consommation Logement & Cadre de Vie) : Louis DANET et Christian JOUIN

COLJOG(Conservatoire Observatoire Laboratoire des Jeux Olympiques de Grenoble) : Geo PERLI et Bernard CHAPITEAU

FCPE : Dominique NUSSARD

FRAPNA : Jean-François MICHEL

Grenoble Alpes Auto Partage : Paul CARDILLES

Groupement des entreprises d'insertion : Pierre Michel BLANCO

GUC : Alain NEMOZ et Pierre ARNAUD

LAHGGLO(Les Associations d'Habitants du Grands Grenoble, Lien et Ouverture) : Marie-Christine SIMIAND et Jean-Paul LAMAGNA

Les Francas : Roger MERLIN et Jean-Paul VIAL

ODPHI(Office Départemental des Personnes Handicapées de l'Isère) : Jean-Paul GOUTTENOIRE et Yvon MOTTIN

ODTI (Observatoire des discriminations et des territoires interculturels) : Claude JACQUIER

OZD (Objectif Zéro déchet) : Georges OUDJAOUDI

PEEP : Lucien CAVALLI

Secours Catholique : Daniel HUGON et François-Xavier LAPIERRE

Secours Populaire : Ahmid REZAI

UFC Que Choisir : Michèle RAGACHE, Lucienne CATELAND

Un petit vélo dans la tête : Anne VILAIN

Un toit pour tous : Bernard ARCHER et Marcel FAURE

Unis-Cités : Bernard FAURE et Olivier TRUCHE

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Henri BIRON, Président d'honneur de la FRAPNA

Daniel BLOCH, Ancien Recteur et Président de l'INPG

Claudine CHASSAGNE, Informaticienne

Agnès DE GALBERT, Gérontologue

Gérald DULAC, Ancien Président du Conseil de développement

Catherine GUCHER, Directrice du centre pluridisciplinaire de gérontologie

Martine KHAYAT, Psychanalyste

Marie-Antoinette MELIERES, Climatologue

Pascal MERCIER, Inspecteur d'Académie

Jean-Jacques PAYAN , Ancien Président de l'Université Joseph Fourier

Catherine POUYET , Ancienne Directrice des bibliothèques de Grenoble

Christine ROYER-CHAPUIS, Architecte

Bernard THEVENET, Cycliste

Marylin VANTARD , CEA

Myriam ZAGHOUANE, Unis-Cité

TERRITOIRES VOISINS

CESR Rhône Alpes : Bruno LACROIX

Conseil de développement Alpes sud Isère : Micheline HAUSS

Conseil de développement de l'Espace Métropole Savoie : Max MAZEAUD et Jacques CHASSANY

Conseil de développement de la Bièvre : Jean-Claude VERMEILLE

Conseil de développement du Grésivaudan : Marie-José STUTZ

Conseil de développement du Pays Voironnais : Paul GIRIN

Espace Belledonne : Gérard ARNAUD

Parc Naturel Régional de Chartreuse : Etienne RAGOT et Daniel BROCART

Parc naturel régional du Vercors : Catherine BRETTE

À TÉLECHARGER SUR LE SITE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : WWW.LAMETRO.FR

DOCUMENTS CADRES

- Règlement intérieur
- Charte de bon fonctionnement
- Texte d'orientation
- La Charte de la participation

AVIS ET CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

- Avis sur le Programme Local de l'Habitat
- Contribution sur le Schéma de Cohérence Territoriale
- Avis sur le contrat de développement durable de la Région Rhône-Alpes 2010-2015
- Contribution sur le bilan du contrat d'agglomération.
- Contribution sur la charte d'objectifs du futur contrat de développement durable de la Région Rhône-Alpes 2010-2015.
- Avis sur l'action bâtiment multiexploitants GMCD (Gestion Multimodale Centralisée des Déplacements)
- Avis sur l'action campagne isolation.
- Avis sur la mise en œuvre d'une tarification sociale pour les services de transports en commun de l'agglomération.

CONSEI

EMENT

2009-

RA

ANNUE


Éducation artistique,



DE
DEVELOPPE

-2010
APPORT
L



GRENOBLE-ALPES
METROPOLE

Le Forum - 3 rue Malakoff - 38 031 Grenoble cedex 01
T - 04 76 59 59 59 F - 04 76 42 33 43

lametro.fr

RhôneAlpes Région

Conception Graphique : Grenoble-Alpes Métropole
Éxcution, mise en page : Denis Carrier - www.pnts-studio.com
Photos : Fotolia . Service communication la Métro
Novembre 2010.